



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question orale n° 1106

Texte de la question

M. François Goulard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences dramatiques du naufrage de l'Erika en décembre 1999, qui ne peuvent être à ce jour totalement mesurées. Pourtant, il est d'ores et déjà certain que le préjudice causé par la marée noire dépassera, et de très loin, le montant des fonds prévus par le dispositif FIPOL, auquel sont d'ailleurs éligibles d'autres catégories de dépenses, comme celle relative au nettoyage des côtes. Les régions touchées par la marée noire vont donc connaître une perte de substance économique de plusieurs milliards de francs, dont l'indemnisation n'est absolument pas assurée, et difficilement envisageable au terme des procédures judiciaires actuellement engagées. Cela signifie que des entreprises du secteur du tourisme, de la conchyliculture, de l'ostréiculture, vont être sensiblement affaiblies quand elles ne seront pas condamnées par un dépôt de bilan. S'il est des circonstances où doit s'exercer la solidarité nationale, c'est bien quand certains de nos compatriotes sont durement touchés par des événements dont ils ne sont évidemment à aucun titre responsables. C'est pourquoi il serait très légitime que l'Etat s'engage sur le principe d'une indemnisation des préjudices subis par toutes les victimes de la marée noire, pour toute la part de ces préjudices qui n'aura pas été prise en compte par le FIPOL. En outre, il conviendrait qu'une aide immédiate soit apportée à toutes les victimes, sous forme d'avances, tant la situation de beaucoup d'entre elles est dès aujourd'hui dramatique. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. François Goulard a présenté une question, n° 1106, ainsi rédigée:

«M. François Goulard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences dramatiques du naufrage de l'Erika en décembre 1999, qui ne peuvent être à ce jour totalement mesurées. Pourtant, il est d'ores et déjà certain que le préjudice causé par la marée noire dépassera, et de très loin, le montant des fonds prévus par le dispositif FIPOL, auquel sont d'ailleurs éligibles d'autres catégories de dépenses, comme celle relative au nettoyage des côtes. Les régions touchées par la marée noire vont donc connaître une perte de substance économique de plusieurs milliards de francs, dont l'indemnisation n'est absolument pas assurée, et difficilement envisageable au terme des procédures judiciaires actuellement engagées. Cela signifie que des entreprises du secteur du tourisme, de la conchyliculture, de l'ostréiculture, vont être sensiblement affaiblies quand elles ne seront pas condamnées par un dépôt de bilan. S'il est des circonstances où doit s'exercer la solidarité nationale, c'est bien quand certains de nos compatriotes sont durement touchés par des événements dont ils ne sont évidemment à aucun titre responsables. C'est pourquoi il serait très légitime que l'Etat s'engage sur le principe d'une indemnisation des préjudices subis par toutes les victimes de la marée noire, pour toute la part de ces préjudices qui n'aura pas été prise en compte par le FIPOL. En outre, il conviendrait qu'une aide immédiate soit apportée à toutes les victimes, sous forme d'avances, tant la situation de beaucoup d'entre elles est dès aujourd'hui dramatique. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre en ce sens.»

La parole est à M. François Goulard, pour exposer sa question.

M. François Goulard. Alors que l'Assemblée s'apprête à examiner le collectif budgétaire, je voudrais poser une question relative à l'indemnisation des victimes de la marée noire.

On connaît les mécanismes d'indemnisation résultant d'un accord international signé par la France et qui mettent en jeu un fonds, le FIPOL, doté de 1,2 milliard de francs. On sait aussi que plusieurs victimes de la marée noire ont engagé des procédures judiciaires aléatoires, longues, à l'issue incertaine. Il risque d'y avoir une différence considérable entre le montant des préjudices subis, qui n'est pas encore totalement chiffrable aujourd'hui mais qui sera sûrement très élevé, et celui de l'indemnisation.

Les activités touchées par la marée noire sont évidemment la pêche, la conchyliculture, l'ostréiculture, mais aussi le vaste secteur du tourisme. Si l'on table sur des baisses de fréquentation de 10 ou de 20 % - mais elles risquent d'être très supérieures pour certains professionnels -, on constate que les fonds prévus pour l'indemnisation seront très largement dépassés.

D'autre part, l'indemnisation par le FIPOL est une procédure longue et de nombreuses entreprises ne pourront attendre l'indemnisation, ce qui laisse envisager les conséquences qui s'ensuivront pour les salariés. Leur équilibre économique quelquefois précaire pourra être affecté et elles seraient alors conduites au dépôt de bilan avant même d'avoir pu présenter des demandes d'indemnisation pour perte de chiffres d'affaires.

Dans ces conditions, il faut que la solidarité nationale joue. Mais l'Etat doit faire plus qu'un geste: il doit se prononcer publiquement pour une aide significative en faveur des victimes de la marée noire qui ne seraient pas indemnisées par la procédure FIPOL.

Il conviendrait donc, d'une part, de reconnaître le principe d'une indemnisation par l'Etat des victimes de la marée noire au-delà de ce qui est prévu par le mécanisme du FIPOL, et, d'autre part, de mettre en oeuvre une aide d'urgence qui permettrait à ceux dont la survie économique est directement menacée de voir, au moins temporairement, leur avenir assuré.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Effectivement, monsieur le député, notre région - puisque c'est aussi la mienne - souffre beaucoup. Vous m'interrogez sur l'indemnisation des préjudices causés par la marée noire et vous demandez si, face à l'ampleur des sinistres, la somme de 1,2 milliard de francs dont dispose le FIPOL sera suffisante. Votre inquiétude est partagée par nombre d'acteurs économiques et d'élus.

Dès son arrivée au ministère de l'économie et des finances, M. Laurent Fabius a tenu à se faire communiquer l'ensemble des chiffres concernant ce dossier. Comme lui, je suis consciente des difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontées les principales victimes de cette catastrophe - j'en ai d'ailleurs rencontré plusieurs samedi dernier -, c'est-à-dire les pêcheurs, les conchyliculteurs, les professionnels du tourisme et, d'une façon générale, ceux dont les biens ou l'activité ont souffert de la marée noire. Nous souhaitons tous, avec vous, que le Gouvernement les soutienne, y compris d'ailleurs dans des secteurs d'activités comme la fabrication de vêtements dont nous ne pensions pas qu'ils puissent être touchés.

Le Gouvernement a réagi rapidement.

Il a pris les premières dispositions préventives pour que la saison touristique se déroule convenablement; 560 millions de francs de crédits ont été dégagés pour alimenter le fonds POLMAR afin de nettoyer les côtes. Tout cela permet d'avancer vite et de redonner espoir. J'en profite pour dire que nos côtes ne sont plus souillées: j'invite ceux qui en douteraient à venir le constater avec nous, dans quelques voyages de découverte.

Environ 150 millions de francs de crédits vont également être dégagés pour des campagnes de promotion touristique et pour des aides aux professionnels. Michèle Demessine a rencontré tous les acteurs économiques, a mis au point un système qui semble bien fonctionner - c'est du moins ce que pense le président du comité régional du tourisme.

D'autre part, comme Total, l'Etat a déjà précisé à FIPOL qu'il ne présenterait ses créances que si des fonds demeurent disponibles après l'indemnisation des autres créanciers, l'Etat se réservant tous droits par ailleurs, car il n'a pas l'intention de tourner la page aussi rapidement.

Enfin, tous les ministères concernés, dont ceux de Florence Parly et de Michèle Demessine, se sont concertés pour confier à l'inspection générale des finances et à l'observatoire du tourisme une mission précise afin d'évaluer les préjudices prévisibles dans le secteur du tourisme, notamment après les vacances de Pâques et les week-ends du 1er mai et du 8 mai, qui ont permis des tests en grandeur nature. Ce rapport sera remis au milieu du mois de juin. Le tourisme étant le principal secteur sinistré, nous serons ainsi en mesure d'apprécier si

les 1,2 milliard de francs du FIPOL sont suffisants, ce qui, pensons-nous, ne sera pas le cas. C'est au vu de cette évaluation que le Gouvernement prendra, si nécessaire, des décisions plus appropriées, mais il est vrai qu'il faut agir vite. Les acteurs économiques, réunis autour de leur chambre de commerce, ont déjà été reçus une fois à mon secrétariat d'Etat. C'est pourquoi nous avons pu mettre en place, avec leur aide, des systèmes de prêts-relais pour venir en aide aux entreprises qui ont déjà essuyé des pertes de chiffre d'affaires et ne pourront pas honorer leurs commandes pour l'été prochain. Ce système de prêts-relais à taux réduit, où la différence est prise en charge par l'Etat, leur permettra d'éviter des situations difficiles. Je reverrai les présidents de chambres de métiers au début du mois de juin: nous chercherons à faire bénéficier de ce mécanisme des secteurs comme la restauration, qui n'entrent pas forcément dans le champ des chambres de métiers, ou les boutiques de revente. Sans attendre le rapport qui nous sera remis à la mi-juin, les premiers résultats des enquêtes réalisées par les chambres de commerce et les chambres de métiers vont nous permettre de savoir si nos prêts à taux réduit suffisent. Si ce n'est pas le cas, nous mettrons à la disposition de ces entreprises, à l'image de ce qui a été fait après les tempêtes du mois de décembre, des crédits qui leur permettront au moins de refaire surface avant la saison.

Le Gouvernement vous entend, monsieur le député. La situation est délicate, car certains demandent que soit respectée une véritable égalité de concurrence. Nous sommes à votre disposition, monsieur le député, comme à celle de vos collègues, pour étudier les dossiers précis que vous voudrez bien nous soumettre, afin d'améliorer notre position dans la négociation engagée avec le FIPOL.

Mme la présidente. La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. Madame la secrétaire d'Etat, je vous remercie de vos propos, que j'interprète comme la reconnaissance, par le Gouvernement, qu'il existe bel et bien un problème.

Je voudrais encore insister sur le fait qu'un grand nombre de personnes a été touchée par cette catastrophe. On parle des professionnels, des entreprises des secteurs que nous avons cités. Mais il y a aussi les salariés. Vous le savez, dans notre région, nombre d'entre eux sont saisonniers et n'ont pas vu leur emploi reconduit cette année. De même, les loueurs de meublés, pour qui les locations d'été sont une source de revenus complémentaires appréciable, vont connaître des difficultés. C'est donc l'ensemble de la population qui est touchée par cette catastrophe dont l'ampleur économique globale dépasse très certainement les chiffres qui ont été avancés jusqu'à présent.

La solidarité nationale doit s'exercer: il suffirait, pour s'en convaincre, de songer que la marée noire est la conséquence du transport de produits pétroliers. Or les produits pétroliers rapportent quelque 170 milliards de francs par an au budget de l'Etat. Par conséquent, il ne serait pas insensé que l'on consacrait quelques-uns de ces milliards pour indemniser ceux qui ont été, contre leur volonté, les malheureuses victimes de cette catastrophe.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1106

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2768

Réponse publiée le : 10 mai 2000, page 3863

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mai 2000